



activités industrielles



conduites fixes de matières dangereuses



inondation lente



unité nucléaire



transport de marchandises dangereuses



mouvements de terrain liés à la sécheresse



chute abondante de neige



tempêtes fréquentes



# Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

AYONS LES BONS REFLEXES !  
COMMUNE DE COQUELLES

# Edito du Maire

## ***« Ensemble, ayons les bons réflexes »***

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité de tous est l'une des priorités majeures de l'équipe municipale.

Les évènements climatiques nous rappellent que nous ne sommes pas exempts de risques naturels. Les activités humaines entraînent également son lot de risques technologiques.

Le risque zéro n'existant pas, il convient de connaître les bons gestes à adopter en fonction des risques présents localement.

C'est pourquoi vous avez à votre disposition ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document accompagne le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas d'évènements majeurs et d'organiser une gestion de crise adaptée qui suit trois objectifs :

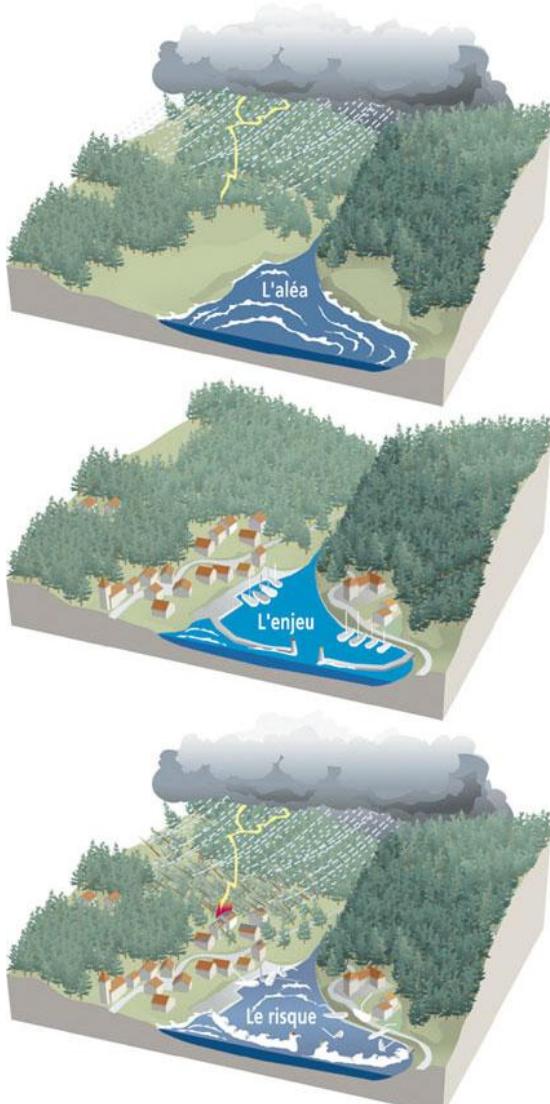
- Sauvegarder les personnes et les biens
- Protéger l'environnement
- Informer pour mieux agir

Je vous conseille de lire attentivement le DICRIM et de le conserver précieusement. S'informer, connaître les bons réflexes, c'est être acteur de sa sécurité.



Michel Hamy  
Maire de Coquelles

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



## Définition

Le risque majeur est un évènement naturel ou anthropique prévisible ou non pouvant atteindre un territoire. Ses conséquences peuvent mettre en jeu un grand nombre d'individus, occasionner des dégâts importants et dépasser la réactivité d'une société.

Nous parlons de risques majeurs :

- ✚ Par la présence d'un aléa naturel ou anthropique
- ✚ Par la présence d'enjeux : les personnes, les biens, l'environnement, les activités, etc.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Un risque majeur a la particularité d'avoir une faible fréquence et une forte intensité.

**En résumé : Aléa + Enjeux = Risque majeur**

## Les différents types de risques majeurs :

- ✚ **Les risques naturels** : intempéries, inondations, retrait et gonflements de terrains, etc.
- ✚ **Les risques technologiques, d'origine anthropiques** : le risque industriel, lié aux transports de matières dangereuses, biologique, etc.
- ✚ **Les risques de la vie quotidienne** : accidents de la route, accidents domestiques
- ✚ **Les risques liés aux conflits** : attentats

# Comment serez-vous alerté d'un incident majeur ?

**Une alerte annonce un danger immédiat.**

**Elle est de la responsabilité du Maire et de l'Etat**

Cette alerte est transmise de diverses manières :

- ✚ Le porte à porte
- ✚ Des mégaphones
- ✚ Les radios locales : radio6 100.4
- ✚ Le site internet de la commune
- ✚ Les panneaux d'affichages
- ✚ Le Facebook de la commune
- ✚ L'application « Coquelles dans la poche »



Il existe deux types d'alerte : avec évacuation et sans évacuation (mise à l'abri)

## L'ordre d'évacuation

**Il est donné par le Maire ou le Préfet via :**

- ✚ La presse locale
- ✚ Les affichages en mairie
- ✚ Le porte à porte
- ✚ Les véhicules avec haut-parleur
- ✚ Les médias

**A l'annonce de cet ordre :**

- ✚ Ne paniquez pas et quittez le domicile
- ✚ Empruntez les itinéraires conseillés et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué
- ✚ Si vous êtes hébergé par des proches, informez la mairie
- ✚ Si vous ne souhaitez pas être évacué, informez la mairie

# Le risque d'inondation



Une inondation est un phénomène naturel plus ou moins rapide et avec des hauteurs d'eau variables.

Elles sont le plus souvent la conséquence d'une mauvaise météo pour notre région (orages, tempêtes)

## La manifestation du risque :

- Par débordement naturel d'un cours d'eau
- Par la remontée d'une nappe phréatique
- Par le débordement du réseau d'assainissement

## Leur intensité dépend :

- De la durée et de l'intensité des précipitations
- De la capacité d'absorption des sols
- De la présence ou non d'obstacles à la circulation des eaux

## Elles sont caractérisées par :

- La hauteur d'eau
- La force des courants
- La durée de l'événement

Coquelles est soumis au risque d'inondation par :

- Ruissellement et coulée de boue
- Crue à débordement lente de cours d'eau
- Remontée de nappes naturelles
- Submersion marine

La commune a fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophe naturelle en 1992, 1999 et 2006.

## Les dispositions prises :

- Les plans de prévention : Plan Communal de Sauvegarde et le PAPI du delta de l'Aa
- La prévision : alerte de météorologique
- La protection : entretien du réseau d'assainissement et des watergangs





## Les bons réflexes



### Avant

- ✚ Mettez en sécurité et hors d'atteinte vos objets de valeurs, vos papiers importants, les produits polluants et toxiques, et objets flottants
- ✚ Si possible, évitez l'installation de chaudières au sous-sol ainsi que le stockage d'objets précieux
- ✚ Prévoir une zone de vie à l'étage

### Pendant

#### Avant l'arrivée de l'eau

- ✚ Bouchez toutes les portes, fenêtres et aérations pouvant être atteints par l'eau
- ✚ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- ✚ Amarrez vos cuves et autres objets flottants

#### Une fois l'eau arrivée

- ✚ Ne traversez pas une zone inondée à pied, en vélo ou en voiture au risque de vous blesser ou d'être bloqué par les eaux
- ✚ Coupez l'électricité et le gaz
- ✚ Montez à l'étage avec tout le nécessaire (papiers, eau potable, nourriture, couches et jouets pour les enfants, radio à pile, médicaments, vêtements de saison, piles de rechanges, lampes, etc.)
- ✚ Ecoutez la radio, **radio6 100.4**, afin de suivre les évènements et les consignes (prévoyez des piles de rechange en cas de coupure de courant)
- ✚ Laissez la ligne téléphonique libre aux services de secours et à l'équipe municipale, sauf en cas d'extrême urgence

### Après

- ✚ Pompez progressivement
- ✚ Aérez, désinfectez, et chauffez les lieux dès que possible
- ✚ Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau est potable
- ✚ Faites l'inventaire des dégâts et préparez vos dossiers pour l'assurance (un guichet unique en mairie peut être mis à disposition pour vous aider)

## Le retrait et gonflement de terrain

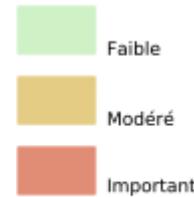


## mouvements de terrain liés à la sécheresse

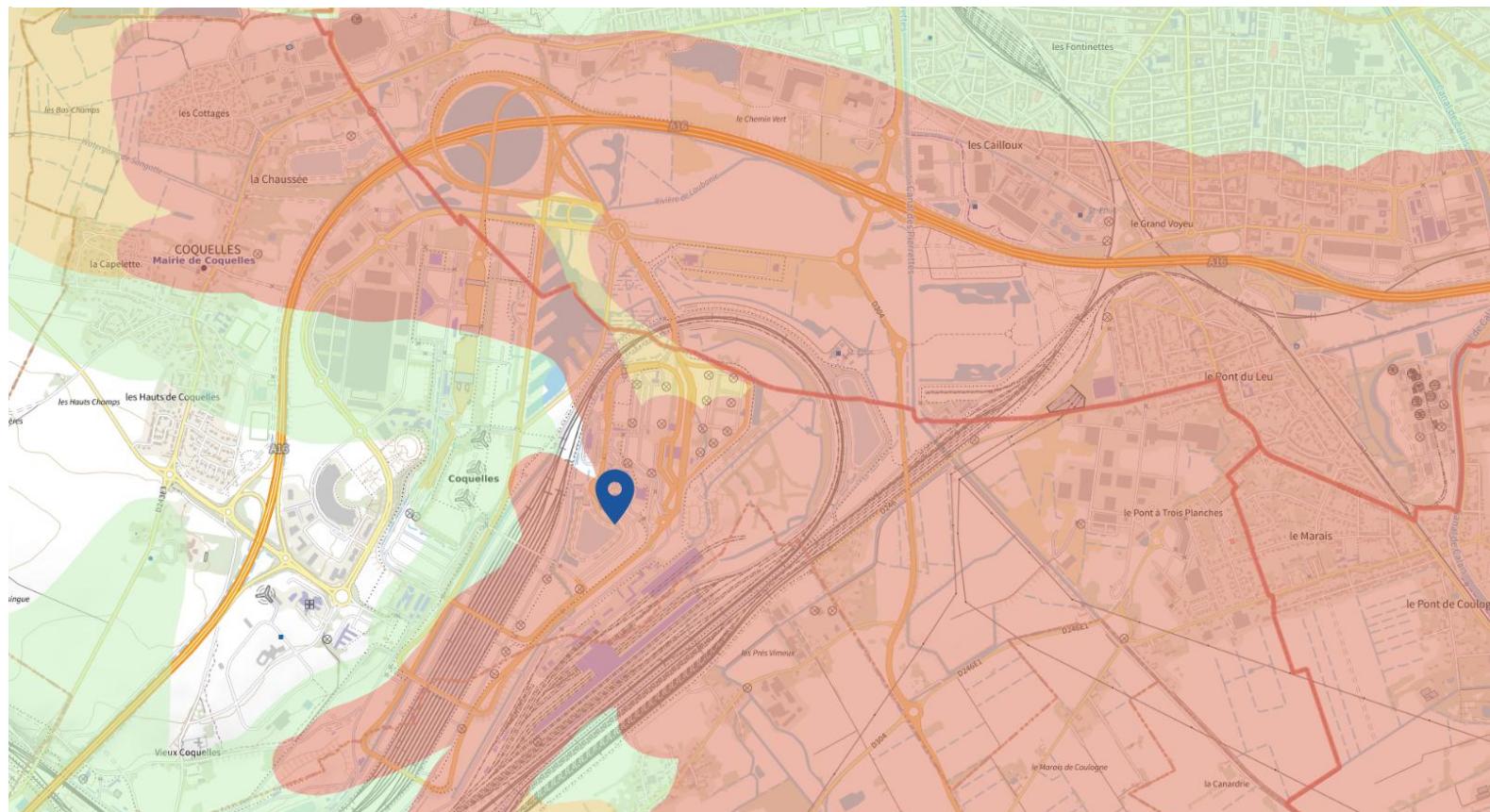
### Les mesures de prévention à appliquer :

- Pour les constructions neuves, il est important de prendre des dispositions préventives lors de la phase de projet
  - Etudes des sols au préalable
  - Règles constructives adaptée
  - Application des normes de construction

### Légende :



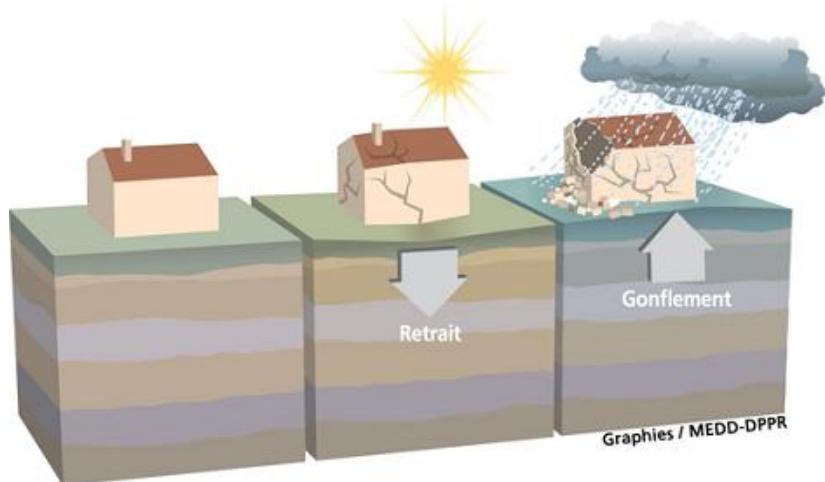
**Le territoire a la particularité d'avoir des sols argileux pouvant se gonfler (pendant la période des pluies) et se rétracter (lors d'une période de sécheresse) facilement causant des dégâts plus ou moins importants sur les constructions**





## Les bons réflexes

Il n'y a pas d'alerte car cet incident est imprévisible



### Pendant

#### Si vous êtes témoin d'un affaissement :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Evacuez immédiatement en prenant le strict nécessaire (vêtements, papiers, etc.)
- Eloignez-vous et ne revenez pas sur vos pas
- Appeler la mairie ou les services de secours

### Après

#### Si vous êtes propriétaire :

- Revenez à votre domicile qu'une fois l'ordre de la mairie émis
- Contactez la mairie
- Faire l'inventaire des dégâts
- Rétablir le gaz et l'électricité une fois le danger écarté

#### Si vous êtes locataire :

- Revenez à votre domicile qu'une fois l'ordre de la mairie émis
- Contactez la mairie pour récolter les informations utiles
- Rétablir le gaz et l'électricité une fois le danger écarté

# Les intempéries



chute abondante de neige



tempêtes fréquentes

Les intempéries peuvent se traduire par :

Des vents violents au-dessus de 89km/h

Des fortes pluies

Des chutes de neige importantes

Ces phénomènes peuvent entraîner de lourdes conséquences sur la commune

## Les effets des intempéries :

- Des effets sur les hommes et en particuliers les sans-abris
- Des dommages matériels : habitations, voiries, espaces publics
- Ralentissement, voir arrêt des services publics (mairie, gaz, électricité, etc.)
- Des conséquences sur l'environnement : chutes d'arbres, pollution, etc.

## Les dispositions prises par « Météo France »

- Des cartes de vigilances d'une durée de 24 heures exprimant les dangers dans chaque département
- En cas de vigilance orange ou rouge : des suivis régionaux ou nationaux
- Des dispositions peuvent être prises par le Préfet ou le Maire pour l'interdiction des axes et préserver la population

## Le risque dans la commune

Lorsque des évènements climatiques inhabituels se manifestent :

- Tempêtes
- Chutes de neige
- Verglas
- Orage



Commune de Coquelles



## Les bons réflexes



### Vigilance météorologique

- **Rouge, vigilance absolue** : des phénomènes météorologiques exceptionnels dangereux sont prévus
- **Orange, Soyez très vigilant** : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- **Jaune, Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles
- **Vert, pas de vigilance particulière**

### Avant

- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques régulièrement

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets pouvant être emportés
- Evitez de prendre la route

### Pendant

#### Lors d'une tempête :

- Mettez-vous à l'abri
- Fermez les portes et fenêtres
- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques
- Evitez les déplacements, si vous êtes sur la route roulez doucement

#### Lors de chutes de neige :

- Si vous êtes coincé dans votre véhicule, coupez le contact et attendez les secours
- Ne montez pas sur le toit de votre maison pour dégager la neige

### Après

- Faites quelques réparations de manière sommaire, évitez les dégâts supplémentaires
- Faites couper les arbres ou branches pouvant faire des dégâts supplémentaires
- Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques à terre

# Le risque industriel

Le risque industriel représente les événements accidentels sur un site industriel pouvant avoir des conséquences non négligeables sur le personnel du site, les riverains et l'environnement.

## Les manifestations du risque

- **L'incendie** : rencontre d'un produit avec une source de chaleur pouvant entraîner des brûlures ou une asphyxie
- **L'explosion** : combustion rapide d'un gaz inflammable ou d'un produit explosif. Elle peut être responsable de blessures provoquées par l'onde de choc, par les projections et des brûlures
- **La dispersion** : propagation dans l'air, l'eau ou dans le sol de produits dangereux pouvant être inhalés ou ingérés

## Les dispositions prises :

- **Les POI** (Plan d'Organisation Interne) réalisés par le site industriel afin de définir les moyens internes pouvant être mobilisés en cas d'incident
- **Le PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) réalisé par la commune qui organise l'équipe municipale en cas de gestion de crise

## Le risque sur la commune

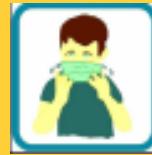
Coquelles n'est pas sous l'emprise de sites classés Seveso. Néanmoins nous pouvons noter la présence de plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement :

- Carrefour station-service
- Station-service de Auchan
- FE Coquelles
- France Manche S.A (entretien navettes)





## Les bons réflexes



### Avant

- ✚ Repérez à votre domicile une zone de mise à l'abri
- ✚ Ayez une radio avec des piles de rechange

### Pendant

- ✚ Mettez-vous à l'abri au plus vite, si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche
- ✚ Bouchez toutes les ouvertures : les aérations, fermez les portes et fenêtres, arrêtez les ventilations et les climatisations
- ✚ Eloignez-vous des portes et fenêtres (en cas d'explosion de vitres)
- ✚ Ecoutez la radio (**radio6 100.4**), prévoyez des piles de rechange en cas de coupure d'électricité
- ✚ Ne fumez pas
- ✚ En cas d'incendie ou de propagation de fumée, respirez dans un linge humide si vous êtes à l'extérieur
- ✚ En cas d'irritation des yeux ou de la peau, rincez et changez vous
- ✚ Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité et suivez rigoureusement les ordres des autorités
- ✚ N'allez pas chercher les enfants à l'école car l'établissement possède un Plan Particulier de Mise en Sûreté garantissant la sécurité de vos enfants
- ✚ Laissez les lignes téléphoniques disponibles aux services de secours et à l'équipe municipale, sauf en cas d'extrême urgence

### Après

- ✚ Aérez le local où vous étiez
- ✚ En cas de brûlures ou d'irritation douchez-vous et changez-vous
- ✚ Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance (un guichet unique peut être mis à votre disposition en mairie pour vous aider)

# Le Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport du Matières Dangereuses représente les incidents potentiels par les voies mobiles (camions) ou immobiles (pipeline, gazoduc, etc.).

Un accident peut avoir de lourdes conséquences sur la population, les biens et l'environnement.



bfm.fr

## Les manifestations du risque

- ✚ L'explosion par le contact d'un produit dangereux avec une source de chaleur pouvant engendrer des projections d'éléments solides
- ✚ L'incendie d'un produit inflammable pouvant engendrer une explosion, des brûlures après contact ou encore une asphyxie
- ✚ La dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau et le sol

## Les dispositions prises

- ✚ Des réglementations strictes et des contrôles
- ✚ L'identification et la signalisation des produits transportés
- ✚ Les arrêtés municipaux qui réglementent ou non la circulation des camions. La présence d'une desserte locale est possible pour l'approvisionnement des stations-services ou des particuliers

## **Le risque sur la commune**

La commune n'est pas traversée par des canalisations de forte ampleur pour les voies souterraines.

Pour les voies mobiles, nous pouvons noter la proximité de Coquelles avec l'A16 et la A26 où le transport de matières dangereuses est autorisé. Enfin, une desserte locale n'est pas à exclure.

# Les bons réflexes

- Connaître les consignes de mise à l'abri

Avant

Si vous êtes témoin de l'accident

- Arrêtez toutes activités et relevez les codes de danger à l'arrière du véhicule accidenté
- Appeler les services de secours et transmettre les codes de danger
- Ne pas déplacer les victimes sauf en cas de menace d'incendie ou d'explosion
- Eloignez-vous à une distance minimum de 300m, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

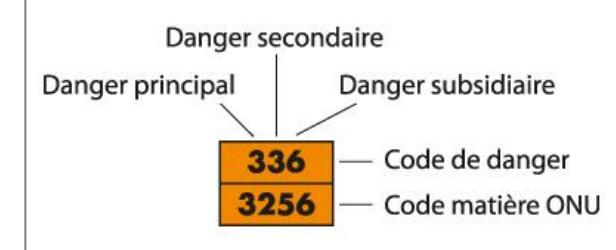
Pendant

Si vous êtes alerté

- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- Fermez et bouchez toutes les portes, fenêtres, aération et ventilation
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. L'établissement a un PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté) qui garantit la sécurité de vos enfants
- Ne fumez pas
- N'utilisez pas le téléphone afin de laisser les lignes disponibles aux services de secours et à la mairie
- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité
- Ecoutez la radio (radio6 100.4)
- En cas d'irritation de la peau et des yeux, rincer abondamment

- Aérez le local
- Respectez les consignes

Après



# La découverte d'engins de guerre



De nombreux explosifs et armes ont été utilisés pendant les deux guerres mondiales.

Il est possible encore aujourd'hui de trouver des vestiges de ce passé.

## Les manifestations du risque

- **L'explosion** de l'engin qui peut encore contenir des charges explosives
- **L'intoxication** par la présence de produits chimiques
- **Les brûlures**

## Les dispositions prises

- **Services municipaux** : balisage de la zone dangereuse
- **Service de déminage** : destruction des engins et munitions



France3.fr

## Le risque sur la commune

Comme de nombreuses communes françaises, Coquelles a été touché par la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Il est donc possible de retrouver des obus, des grenades, des mines, et autres engins. Il convient, lors d'une découverte, d'être très vigilant. N'oublions pas que ces engins ont été créés pour tuer.

## Les bons réflexes

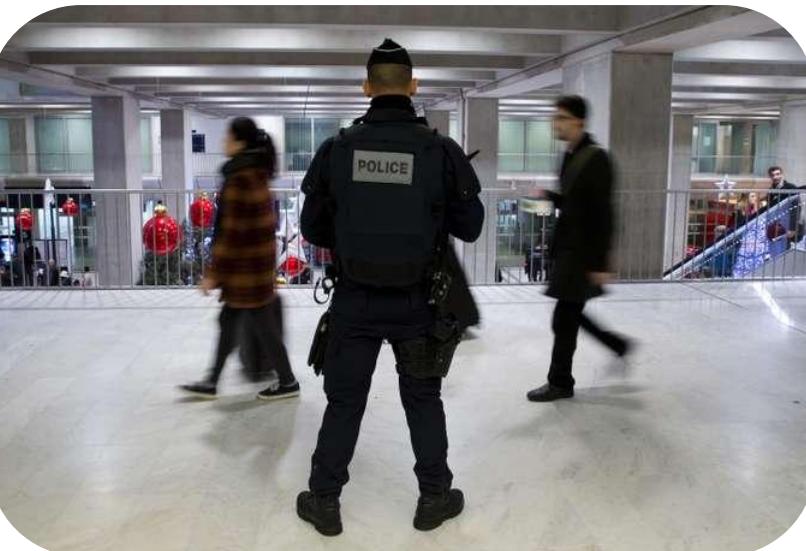
### **Pendant**

En cas de découverte d'engins de guerre, bombes ou munitions :

- Ne pas les manipuler et éloignez-vous
- appelez les services de secours ou la mairie
- Lors d'un chantier, arrêtez les travaux

# Le Plan Vigipirate

Le Plan Vigipirate relève du Premier Ministre. C'est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme



lemonde.fr

## Les objectifs du Plan Vigipirate :

- Développer une culture du risque et de vigilance sur l'ensemble du territoire français, et cela afin de prévenir le plus en amont possible toutes menaces d'attaque terroriste
- Assurer une protection adaptée pour les citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste

## Les trois niveaux du plan Vigipirate



**Vigilance** : posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu. De nombreuses mesures sont mises en place de manière permanente



**Sécurité renforcée - risque attentat** : concerne l'ensemble du territoire ou une zone particulière. Les mesures de sécurité sont renforcées par des mesures supplémentaires.



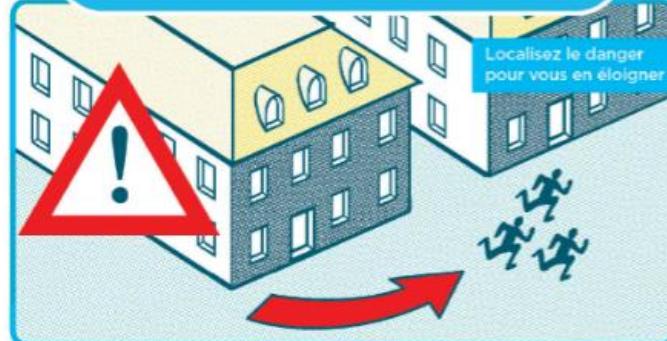
**Urgence attentat** : Concerne l'ensemble du territoire ou une zone particulière. Des mesures exceptionnelles sont mise en œuvre pour un attentat imminent. Des mesures de communication sont prévues.

# Les bons réflexes

## 1/ S'ÉCHAPPER

*si c'est impossible*

## 2/ SE CACHER



1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

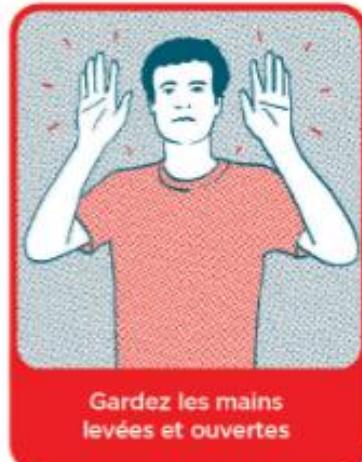
4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



## 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
  - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
  - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
    - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes **@Place\_Beauvau** et **@gouvernementfr**



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



## Notes

[Pour en savoir plus :](#)

**Mairie de Coquelles**

980 avenue Charles de Gaulle  
62 231 Coquelles  
03 21 82 07 43

**Grand Calais Terres et Mers**

76 boulevard Gambetta  
62100 Calais  
03 21 19 55 00